LES ETUDES DU CESM



Enjeux de l'Antarctique

1. Statut international

1.1 Statut

- L'Antarctique est administrée dans le cadre du traité de l'antarctique adopté le 1er décembre 1959 par 12 états qui institue deux principes opposables aux Etats tiers : non-militarisation (article 1^{er}) et non-nucléarisation (article V). L'Article IV reconnaît insoluble la question des prétentions territoriales. Diverses interprétations juridiques existent : *terra communis* (copropriété internationale) ou *terra nullus* (renoncement à toute prétention nationale)
- Le traité confère à l'Antarctique le statut de « zone de Paix » : obligation *erga omnes* parce que création par le directoire du continent antarctique (12 puissances originaires) d'une situation objective en droit international.
- C'est historiquement la 1^{ère} zone de paix au monde. Pour la garantir, l'article 7 du Traité donne la possibilité de désigner des observateurs.

En 2000, 26 parties consultatives avaient ratifié le traité approuvé par un total de 43 nations représentant les deux tiers de l'humanité.

1.2 Revendications territoriales

Aujourd'hui, sept pays (Argentine, Australie, Chili, France, Grande-Bretagne, Norvège, Nouvelle-Zélande) revendiquent la souveraineté, chacun sur une partie de l'Antarctique. Cependant, ces revendications et ces zones ne sont pas acceptées par les 21 autres pays des 28 états consultatifs (bien que la Russie et les Etats-Unis se soient réservés le droit de le faire) et ne reconnaissent pas les revendications des autres états. Ces revendications territoriales se matérialisent par un partage en secteurs de cercles à partir d'un centre figuré par le pôle Sud et s'étendant jusqu'au 60° parallèle. Il y a chevauchements de certaines des zones revendiquées. De plus, l'Australie, le Chili et l'Argentine revendiquent une Zone Economique Exclusive (ZEE) d'une étendue de 200 miles nautiques. Enfin, aucune revendication n'a été effectuée sur le secteur entre 90 degrés ouest et 150 degrés ouest. Pour les pays revendiquant un

territoire, la présence de bases (recherche scientifique) permet d'affirmer la présence territoriale et justifier la pertinence de revendications mais aussi des droits éventuels sur des ressources supposées.

1.3 Portée du traité:

- Ce traité signé en pleine guerre froide a donné un coup d'envoi de la politique de « co-existence pacifique » dont la période s'est achevée le 25 décembre 1991 avec l'implosion de l'URSS et constitue pour certain un modèle pouvant conduire à long terme à un désarmement général et complet.
- C'est un modèle pour la création des « ceintures de paix » dans l'hémisphère sud :
 - Traité de Tlatelolco (14 février 1967): 1ere zone habitée exempte d'armes nucléaires (Amérique latine),
 - Traité de Rarotonga (6 août 1985) : dénucléarisation du Pacifique Sud, signé par la plupart des Etats pacifique sud et cinq puissances nucléaires (Chine, USA, France, UK, URSS),
 - Projet de création d'une zone de paix dans la « grande banlieue » du continent antarctique. Cependant dans l'esprit des riverains de l'Océan Indien, ce concept implique le démantèlement des bases militaires des grandes puissances maritimes et nucléaires présentes dans la zone :
 - o Base anglo-américaine de Diego Garcia
 - o Base française de Djibouti
 - o Coopération régionale en matière de sécurité

Depuis le vote de la Déclaration faisant de l'Océan indien une zone de paix (résolution 2832 du 16 décembre 1971) l'AG vote chaque année une recommandation en ce sens à la quasi-unanimité des participants moins la France, les USA et le R.U.

Le régime d'internationalisation partielle et de neutralisation absolue de l'Antarctique vise à assurer une politique de sauvegarde de l'environnement.

2. Les ressources

2.1 Le cadre juridique

Il s'appuie sur :

- Le protocole additionnel de protection environnementale (Madrid, 1991)
- Le consensus d'interdiction de toute activité minière (1998)

Les deux conventions assurent la protection de l'Antarctique jusqu'en 2048. A l'échéance 2048, toute demande d'ouverture à la recherche de matière première par les Etats signataires ou non-signataires devra être prise en compte et la nouvelle décision sera soumise à la majorité des ¾ au moins des 26 nations concernées.

2.2 Contexte mondial actuel

Il existe déjà des pressions fortes sur les ressources d'énergies fossiles, de métaux et de matériaux. Mais la demande de matières premières explose avec l'émergence économique de la Chine, de l'Inde, du Brésil, pays à forte densité de population et à terme avec les pays de l'Europe de l'Est et la Russie.

2.3 Ressources minérales

Le continent antarctique dispose d'un potentiel important (fer, chrome, cobalt, nickel, cuivre, plomb, zinc, or, argent etc...). Des gisements de charbon et d'hydrocarbures ont été découverts mais pas en quantités suffisantes pour permettre une exploitation commercialement rentable. En effet, le problème est celui de leur exploitation en raison des contraintes climatiques ; les difficultés techniques et logistiques entraîneront des coûts d'exploitation extrêmement élevés comparés aux coûts actuels.

2.4 Potentiel en eau douce

La question de l'eau douce est aujourd'hui primordiale et déjà d'actualité immédiate en Australie et au Moyen-Orient, par exemple, qui manquent d'eau. Les unités de dessalement sont devenues coûteuses, avec l'augmentation rapide du coût de l'énergie et des matières premières.

Le potentiel en eau douce est très important alors même que l'on se dirige vers une guerre de l'eau. Cet intérêt de manifeste depuis de nombreuses années : projets de remorquage d'iceberg. Le même intérêt se manifeste pour les icebergs dérivants issus de la fonte des glaciers de l'Arctique et dont le nombre s'accroît en raison du réchauffement climatique.

2.5 <u>Ressources halieutiques</u>

La pêche constitue également un enjeu économique majeur. Le krill, le poisson à nageoires, et du crabe sont pêchés et commercialisés.

2.6 Tourisme

Le tourisme polaire, par croisières, se développe. Entre novembre 2004 et mars 2005, 30 navires ont débarqué quelques 25 000 touristes sur 300 sites côtiers localisés en grande majorité dans le secteur de la péninsule antarctique. Des problèmes juridiques et politiques sont en train d'émerger.

3. Routes/passages maritimes

Le détroit de Drake est-il un deuxième canal de Panama? Ce détroit de 650 km de large double le Cap Horn. Le Continent Blanc serait une prolongation naturelle des Amériques qui pourrait justifier, pour les pays riverains, des droits de contrôle sur les voies de passage entre l'Océan Atlantique et le Pacifique.

4. La recherche scientifique

La recherches scientifique revêt des aspects très divers

- En matière de climat : car la glace antarctique constitue un conservatoire des évolutions climatiques depuis des centaines de milliers d'années et de la pollution due à l'homme depuis quelques milliers d'années et permet d'en prévoir les évolutions.
- La biologie et biodiversité (composants bioactifs contenus dans les organismes vivants comme les animaux, les algues, les micro-organismes (bactéries, microbes) ou les champignons.
- Recherches géophysique et spatiale : observation de la déchirure de la couche d'ozone, préparation de missions spatiales de longue durée, etc.
- Compréhension de l'univers : forte présence de météorites aisément décelables sur la surface glacée
- Recherche astronomiques : le domaine est ouvert à la coopération internationale. Déjà français et italiens travaillent de concert sur la base de Concordia. Deux grands terrains d'expérimentation :
 - o Infrarouge,
 - o Interférométrie : méthode de mesures exploitant les interférences intervenant entre plusieurs ondes cohérentes entres elles. Il s'agit de la technique utilisée dans le fonctionnement des radars civils et militaires.

La situation géographique de la France lui assure une position stratégique dans le domaine de la recherche scientifique. La France dispose de deux bases :

- Dumont d'Urville base historique en Terre Adélie.
- Concordia. Cette station polaire est le fruit d'une coopération paritaire engagée en 1993 entre l'Institut polaire Paul-Émile Victor (IPEV) pour la France et, pour l'Italie, le Programme national de Recherche en Antarctique (PNRA). La station est située au "Dôme C", sur le plateau continental de l'Antarctique, à 3300 m d'altitude (Ministère des Affaires étrangères, 2005).

5. La protection de l'environnement

En raison de la fragilité du pôle antarctique, il faut montrer une attention particulière. Le traité de Washington a été complété par :

- La protection sur les phoques de l'Antarctique (Londres, 1972)
- La protection sur la flore marine (Canberra, 1980)
- La Convention sur la conservation de la faune & flore marines de l'Antarctique (1982)
- Le protocole de Madrid sur la protection de l'environnement (1991)

- Le protocole de Madrid de 1998 sur l'interdiction d'exploitation des ressources minières

L'écosystème est menacé : par exemple, la légine australe, qui a une grande valeur sur le marché, est en danger de sur-exploitation. Cela affecte également les oiseaux, tels que les albatros, qui se prennent dans les filets. Les déchets en mer constituent aussi une menace pour la biodiversité.

- Le flux touristique (32 000 en 2006) prend une proportion inquiétante. La France joue, depuis 2002, un rôle actif pour que le traité de l'Antarctique se doute d'une réglementation stricte des activités touristiques et non gouvernementales dans la région.
- Le réchauffement climatique : en Antarctique de l'Ouest, la fonte des glaces est bien réelle et entraîne une hausse du niveau de la mer. Un volcan subglaciaire serait en partie à l'origine de la diminution de l'épaisseur de la calotte à l'ouest du continent et de la hausse du niveau de la mer. L'Antarctique perd 153 km cubes par an et la montée du niveau de la mer est de 0.4 mm. Cependant, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) ne sont pas concernées par la montée des eaux.

6. La France, ses enjeux :

La situation géographique des Terres Australes et Antarctiques Françaises lui assurant une position privilégiée :

- Terre Adélie
 - base Dumont d'Urville en Terre Adélie
 - base Concordia hors Terre Adélie (initiative franco-italienne)
- Terres Australes
 - Crozet
 - Kerguelen
 - Saint-Paul
 - Amsterdam

L'ensemble de ces terres procure à la France une Zone Economique Exclusive (ZEE) de plus de 2 500 000 de km² riches en ressources marines. La France réclame la souveraineté sur la terre Adélie, souveraineté non reconnue par les autres Etats. Il faut donc

- Suivre très attentivement la question de la caducité du Traité de 1998 en 2048 (cf. cidessus). Se positionner en continuant à agir comme « Etat souverain » sur la Terre Adélie.
- Continuer la recherche fondamentale en Antarctique, notamment dans la perspective d'extraction de matières premières et la biodiversité.
- Suivre les éventuelles extensions du statut de l'Antarctique qui institueraient une zone de paix dans l'Océan Indien et donc à toutes les avancées internationales sur cette question dans le cadre de la base stratégique de Djibouti.

Annexe 1 : les acteurs importants

Argentine:

L'Antarctique argentine est une région de l'Antarctique que l'Argentine considère comme faisant partie de son territoire national. Cette région Antarctique argentine, comprenant la péninsule Antarctique et une section triangulaire se prolongeant au Pôle sud, est délimitée entre les méridiens 25° ouest et le méridien 74° ouest, et la latitude 60° sud. Administrativement, l'Antarctique argentine est une commune de la province de Terre de Feu. Les autorités provinciales résident à Ushuaia et le gouverneur nomme chaque année son délégué pour la région de l'Antarctique, qui représente ainsi l'autorité civile de la zone. Le Commandement Antarctique est l'élément qui illustre l'immense participation de l'armée argentine à maintenir la présence argentine en Antarctique. La mission consiste à :

- planifier, mettre en œuvre et diriger les activités en Antarctique de l'armée dans un cadre spécifique, homogène et éventuellement combiné,
- conseiller les hautes autorités de la force par rapport à la problématique antarctique.

Chili:

Le territoire chilien Antarctique est une région de l'Antarctique située entre les 53° et 90° de longitude ouest. Il est revendiqué par le gouvernement chilien et fait partie intégrante du pays depuis 1940 en la considérant comme une province de la région XII. Le Chili réclame les îles Shetland du Sud, la péninsule Antarctique et les îles environnantes, l'île Alexandre-I^{er}, l'île Charcot. Cependant, depuis le traité sur l'Antarctique, les revendications territoriales sont gelées. Les limites du territoire réclamé par le Chili sont définies par le décret n°1747 de 1940 du ministère du l'Intérieur qui établit ceci : « Font partie de l'Antarctique chilienne ou territoire chilien Antarctique, toutes les terres, îles, îlots, récifs glaciers et plus connus ou pour être connus, ainsi que le domaine maritime correspondant, allant du 53° au 90° de longitudes ouest de Greenwich ».

Australie:

Le territoire australien antarctique est une partie de l'Antarctique réclamée par l'Australie. Il s'étend en dessous du 60° parallèle sud et d'ouest en est de 44°38' E à 160° E, en excluant la Terre Adélie. Sa superficie estimée est d'environ 6 119 818 km². Le territoire est réclamé depuis le 24 août 1936 alors que la première base australienne ne s'y est établie que le 11 février 1954. Le territoire n'est occupé que par des stations scientifiques dont la plus importante est Mawson Station. Depuis que l'Australie a signé le Traité sur l'Antarctique, les revendications territoriales sont gelées. La région est administrée par la division antarctique australienne qui supporte divers projets scientifiques

Nouvelle-Zélande:

Bases scientifiques et protection de l'environnement. New-Zeland Defence Force: Scott Base, soutien aux programmes Antarctique des Etats-Unis et transport aérien.

Royaume-Uni:

Le territoire britannique antarctique est la plus vieille revendication territoriale d'un secteur du continent. Il comprend toutes les terres et les îles comprises dans un secteur allant du Pôle sud à la latitude 60° sud et entre les 20° et 80° de longitude ouest. Il est administré par le Foreign and Commonwealth Office et fait partie des territoires d'outre-mer. Il n'y a aucun résident permanent, mais le British Antarctic Survey y possède trois bases de recherche

scientifique et la Royal Navy met un brise-glace, le HMS *Endurance*, dans la zone pendant l'été austral. Le territoire a son propre système juridique et ses propres administrations postales et juridiques. Bien que le Royaume-Uni revendique la souveraineté sur ce territoire, il y des revendications concurrentes de la part du Chili et de l'Argentine. Cependant, sous le traité de l'Atlantique, toutes ces revendications sont gelées.